



# Parrainage Jeune 2021

Fonctionnement de l'offre  
de parrainage 2021  
sur le site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)  
et sur l'interface Dépositaire

**Nouveauté 2021**

Partagez votre passion, parrainez un jeune pêcheur !

La carte mineure  
à -50%\*

La carte -12 ans  
gratuite\*

\* Conditions détaillées sur le site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

[cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)





# Conditions de l'offre de parrainage

- Ce dispositif est exclusivement réservé à tout nouveau jeune pêcheur.
- Un adhérent détenteur d'une carte annuelle 2021 « personne majeure », « interfédérale » ou « découverte femme » a exceptionnellement la possibilité de parrainer un jeune pêcheur en lui offrant une carte « Personne mineure » à demi-tarif ou une carte « Découverte -12 ans » gratuite.
- Cette offre est limitée aux associations de pêche participantes.
- Le parrain ou la marraine doit être titulaire d'une carte annuelle 2021 en cours de validité.
- L'adhérent ne peut parrainer qu'une seule fois.
- Le bénéficiaire de cette remise ne doit en aucun cas avoir été adhérent en 2020.



# Parrainage sur le site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

Une page dédiée :  
[cartedepeche.fr/parrainage](http://cartedepeche.fr/parrainage)



## Parrainage jeune pêcheur

Ce dispositif est exclusivement réservé à tout nouveau jeune pêcheur. Un adhérent détenteur d'une carte annuelle 2021 « personne majeure », « interfédérale » ou « découverte femme » a exceptionnellement la possibilité de parrainer un jeune pêcheur en lui offrant une carte « Personne mineure » à demi-tarif ou une carte « Découverte -12 ans » gratuite.



## Conditions du parrainage Jeune pêcheur

- › Le parrain ou la marraine doit être titulaire d'une carte annuelle 2021 « personne majeure », « interfédérale » ou « découverte femme » en cours de validité.
- › L'adhérent ne peut parrainer qu'une seule fois.
- › Le bénéficiaire de cette remise ne doit en aucun cas avoir été adhérent en 2020.



# Adhésion du parrain et du filleul dans le même panier

Si la carte choisie par le parrain est éligible à l'offre de parrainage, un bouton « **Parrainer un jeune** » est affiché dans l'écran récapitulatif du panier.

## Récapitulatif de mes achats

### ▼ Carte n° 1

**Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2021**

Valide du 01/01/2021 au 31/12/2021

 Parrainer un jeune

 Ajouter une option

 Supprimer



Titulaire de la carte de pêche

TEST Julien



Ajouter une photo

**M Julien TEST**

Votre numéro d'adhérent : 750pww

Votre identifiant :

15/10/1997

108 rue st maur

75011 Paris



# Adhésion du filleul à postériori

Le parrain doit se connecter sur son compte Adhérent, puis aller dans l'onglet « **Mes cartes de pêche** ».

Si la carte 2021 du parrain est éligible à l'offre, un bouton « **Parrainer un jeune** » est affiché.

Année 2021

Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2021 Période de validité 01/01/2021 au 31/12/2021	
Date de la commande	11/12/2020
Titulaire	Julien TEST
Association de pêche	AAPPMA Amboise (d')
Etat	Valide au 01/01/2021

[+ J'ajoute des options](#) [Parrainer un jeune](#) [J'imprime ma carte](#)

Votre email \* :  [Je souhaite recevoir ma carte de pêche par mail](#)



# Procédure de parrainage

L'internaute est dirigé vers la page de l'offre de parrainage :

- Si l'AAPPMA de l'adhérent propose le parrainage, il peut sélectionner la carte Parrainage Mineure à 50% ou la carte Parrainage moins de 12 ans gratuite pour l'ajouter dans son panier.
- Si l'AAPPMA de l'adhérent ne propose pas le parrainage, un message l'informe que l'association ne permet pas cette délivrance. Il devra choisir l'offre sur une autre AAPPMA ou sur un autre département.

Il renseigne le bénéficiaire du parrainage en ajoutant un pêcheur sur son compte Adhérent, valide son panier, procède au paiement et imprime les cartes.

**Carte Parrainage Mineure 2021**  
Valide du 01/01/2021 au 31/12/2021

 Ajouter une option |  Supprimer | **10,50 €**

 Titulaire de la carte de pêche

Sélectionner le pêcheur 

Aucun membre ne correspond au produit sélectionné

Sélectionner le pêcheur  
Ajouter un pêcheur



# Parrainage sur l'interface Dépositaire

Le dépositaire procède comme pour les autres cartes de pêche. Il clique sur « Vendre une carte de pêche », puis sélectionne l'AAPPMA et le produit parrainage souhaité.

**Attention :** Les produits de parrainage seront disponibles dans la liste déroulante **uniquement** si l'AAPPMA de son périmètre de vente propose cette offre. Dans le cas contraire, il ne pourra pas proposer ces produits.

COMMANDE D'UNE CARTE DE PÊCHE

Saisie    Encaissement    Impression

Je commande

1- Je choisis un département : 37 - Indre-et-Loire

2- Je choisis une association : AAPPMA Amboise (d) ?

3- Je choisis une carte : Sélectionner une carte

- Sélectionner une carte
- Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2020
- Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2021
- Carte Personne majeure - Offre d'automne 2020
- Carte Personne majeure 2021
- Carte promo Femme 2020
- Carte promo Femme 2021
- Carte Personne mineure 2020
- Carte Personne mineure 2021
- Carte Parrainage Mineure 2021
- Carte promo -12 ans 2020
- Carte promo -12 ans 2021
- Carte Parrainage -12 ans 2021

www.generationpeche.fr  
Toute l'actu de la pêche en France

Sécurité - Engagement - Paiement sécurisé

Site géré par la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection en milieu aquatique



# Parrainage sur l'interface Dépositaire

Le dépositaire renseigne le numéro de la carte de pêche du parrain.

Si le numéro de carte renseigné ne permet pas le parrainage, un message s'affiche en précisant le motif.

**Je commande**

1- Je choisis un département :

2- Je choisis une association :  ?

3- Je choisis une carte :

[Voir les détails de la carte](#)

- Je saisis le n° de carte du parrain :

Situation :	Message affiché :
Le parrain a déjà parrainé un jeune	« Cet adhérent a déjà parrainé un jeune »
Une erreur a été commise dans la saisie du numéro de carte du parrain	« La carte du parrain n'a pas été trouvée ou est invalide. Merci de bien vouloir vérifier votre saisie »
La carte saisie n'est pas éligible à l'offre de parrainage	« Cette carte ne répond pas aux conditions d'éligibilité de l'offre. Le parrainage n'est pas possible, vous devez sélectionner le produit non remisé »



## Parrainage sur l'interface Dépositaire

Le dépositaire déroule ensuite le même processus que pour les autres commandes en renseignant l'identité du bénéficiaire.

**Je commande**

1- Je choisis un département :

2- Je choisis une association :

3- Je choisis une carte :

4- Je saisis le n° de carte du parrain :

Montant de la commande : 10.50 €

5- Je saisis un pêcheur :

Nom \* :

Prénom \* :

Date de naissance \* :

Numéro d'adhérent :

Si le bénéficiaire ne répond pas aux critères de l'offre, un message informe le dépositaire que la délivrance n'est pas possible.



# Parrainage sur l'interface Dépositaire

Dans l'écran d'encaissement, le nom et le prénom du parrain sont affichés. Ces informations seront également imprimées sur la carte de pêche.

COMMANDE D'UNE CARTE DE PÊCHE

Saisie    **Encaissement**    Impression

Pêcheur	Produit	Association	Date de validité	Mode de paiement du pêcheur	Tarif
 Mme TEST Laura 108 rue st maur 75011 Paris N° adhérent : bzqk8f	Carte Parrainage Mineure 2021 <i>PARRAINAGE de Julien TEST (wmbk5tv001)</i>	FD37 - AA PMA Amboise (d')	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	<input type="checkbox"/> Chèque <input checked="" type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> TPE Magasin <input type="checkbox"/> Autre	10.50
<b>Montant total :</b>					<b>10.50</b>

✕ Annuler la commande en cours    ✎ Modifier la commande

Nous invitons le dépositaire à encaisser le montant de la commande avant l'impression de la carte.

✓ Valider la commande pour imprimer les cartes